

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 26
 présents par procuration 5
 absente excusée 1
 absent : 1

O B J E T

Service des Sports – Convention de partenariat pour l'organisation de l'événement Téléthon du 7 décembre 2019 par la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Le 21 novembre 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 15 novembre 2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, MM. Pillet, Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Mme Baas, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Bamier à M. About, Mme Dulas à M. Verna, Mme Oziel à M. Surie
 Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Bérot à M. Morot-Sir.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Thierry

ABSENT : M. Hocini

SECRETAIRE : Mme Besnard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20191129-DEL2019112104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2019

EXPOSE DES MOTIFS

La ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite s'associer à l'AFM-Téléthon coordination du Val d'Oise pour la seconde année consécutive afin d'organiser l'opération Téléthon, le samedi 7 décembre 2019 en partenariat avec les associations sportives.

Des manifestations solidaires seront organisées sur le complexe sportif Schweitzer afin de récolter des dons pour lutter contre les maladies rares.

Les clubs sportifs participant à cet événement proposeront des activités tout au long de la journée de 10h à 22h.

Seront présents, les clubs d'athlétisme, de handball, de football, de judo, de gymnastique, de randonnées et l'association Bien Hêtre (œuvrant pour l'insertion des personnes handicapées).

Il est prévu que l'ensemble des recettes récoltées lors de cette opération caritative seront reversées intégralement à l'association AFM -Téléthon, coordination du Val d'Oise.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'AFM-Téléthon.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le contrat d'engagement de l'AFM-Téléthon coordination du Val d'Oise,

VU l'avis de la Commission des Sports du 12 Novembre 2019,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 14 novembre 2019,

H.

SUR le rapport de Mme Bitterli,
APRES en avoir délibéré,
A l'unanimité,
AUTORISE M. le Maire à signer la dite convention.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **29 NOV. 2019**

Affiché et/ou notifié le : **29 NOV. 2019**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

29 NOV. 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.